

**Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Conseil municipal du 4 mai 2021 à 20h30**

Présents : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzinger Laëtitia Lepaisant, Yves Loir, Adjoints, Catherine Ballay, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Thomas Bonfils, Titouan Poncelin de Raucourt, Etienne Brehier, Emmanuelle Sormail et Gabriel Massart, Conseillers.

Absents excusés : Guillaume Chapet (donne pouvoir à Laetitia Lepaisant), Paul Lanouguere (donne pouvoir à Martine Melet), Jean-Pierre Girard (donne pouvoir à Christine Groetzinger)

Secrétaire : Christine Groetzinger

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 6 Avril 2021

Délibérations :

Attribution du lot N°8 VRD paysage marché public réhabilitation d'un demi-corps de ferme en 3 logements et deux activités paramédicales

Monsieur le maire rappelle que se poursuit en ce moment la réhabilitation du 27 rue Gabriel BACHET et qu'il convient d'attribuer le lot n°8 qui était infructueux.

Après les négociations menées par la maîtrise d'œuvre, Monsieur le maire propose d'attribuer le lot 8 comme suit :

Travaux VRD à l'entreprise BREGE pour un montant de 33461€ HT 40153.20 € TTC

Il convient également de prévoir en travaux supplémentaires le devis suivant :

Travaux paysager à l'entreprise Sasu TFP SERVICES pour montant de 9579.67 € HT 11217.90€ TTC.

Le Conseil municipal, à unanimité, attribue le lot n°8 pour les travaux de VRD à l'entreprise BREGE et pour les travaux supplémentaires paysagers à l'entreprise Sasu TFP SERVICES.

Création d'un rocher d'escalade au Larry

Suite à 2 projets lauréats des projets participatifs de la région IDF « le parc ado et point de rencontre »

Suite à des réunions de la commission sport et jeunesse.

Suite à la difficulté de gestion des consommables pour la mise en place de tables de jeux.

Suite aux normes et gestion des contrôles des agrès pour le parcours de santé.

Suite à la demande des jeunes adolescents d'avoir un endroit protégé des intempéries.

Suite à la volonté de la commission sport et jeunesse d'avoir une activité sportive représentante des activités sportives locales.

Il est proposé au conseil :

D'implanter au Larry un rocher d'escalade en fibre de verre, conçu et homologué pour des enfants de 8 à 15 ans d'une hauteur de 2,60 ms avec 32 m2 de surface grimpable. Un Kiosque en bois avec deux bancs et un parcours de santé en panneaux signalétiques.

L'architecte des bâtiments de France a donné son accord à la demande préalable de travaux pour ces 2 constructions.

Le Conseil municipal, vote à unanimité La création du rocher et du Kiosque

Aire de stationnement rue Creuse

Concernant l'ouverture prochaine de la Brasserie Kraft 77 et la difficulté de stationnement dans la rue de l'église. Il est proposé par la commission stationnement et circulation de faire une aire temporaire de stationnement rue creuse par l'apport de remblai stabilisateur pour créer la fondation du futur parking et de flécher un stationnement éphémère le long de la rue de la Croix Lambert. La fourchette de risque de coût non subventionnable est entre 3000 et 3500€ pour l'aire de stationnement, le cout total est de 6500€ une partie de ces coûts permettra des fondations pour l'aire définitive de stationnement rue Creuse validé par le futur prestataire et son cout déduit de la facture de celui-ci à la condition que certaines tâches soient créées dans les règles de l'art (géotextile, pente, nature des matériaux). Ce parking temporaire serait créé en attendant les subventions et la réalisation qui devrait se faire vers octobre 2021.

Le Conseil municipal, vote à : 5 contres, 8 abstentions, 2 pour l'autorisation de création de cette aire temporaire.

Le conseil souhaite qu'un seul prestataire fasse les travaux pour une question de gestion des litiges et de garantie. Le conseil propose pour l'ouverture de flécher le parking du foyer, le parking éphémère de la rue croix Lambert, et celui de rue Creuse ou il reste quelques places. De canaliser les véhicules par des barrières indicatrices aux endroits non stationnables. Puis d'analyser la situation durant le conseil municipal de juin 2021.

Le travail de barrière et de signalisation durant le week-end sera pris à la charge des employés communaux le vendredi après-midi et lundi matin.

Informations

- A) L'architecte des bâtiments de France a validé la construction d'une petite chape en béton pour la pose de 2 containers de déchets à Busseau. Une demande de devis a été faite à 3 entreprises, seul l'entreprise Brégé a répondu pour un montant de 4278€ HT, 5133,60€ TTC. Nous recevrons une aide de 3258,40€ HT des projets participatifs de la région IDF et la TVA sera récupérable l'année prochaine.
- B) Portail 27 Gabriel Bachet, un double portail a été étudié du fait que le porche doit rester ouvert pour la poste et les clients du cabinet paramédical. Ce portail automatique est d'un coût de 14 000 € HT et 16800 € TTC. Il a été décidé de ne pas investir sur le contrat rural du 27 rue Gabriel Bachet car nous perdrons la TVA et pourrions être à risque sur le montant total des coûts supplémentaires de l'appel d'offre globale. Il a été décidé d'observer la situation et si besoin était de

faire une demande de subvention l'année prochaine pour cette réalisation, deux avantages : recevoir une subvention et récupérer la TVA.

C) Elections :

Quelles sont les modalités de désignation des assesseurs dans chaque bureau de vote ?

L'article R.42 du code électoral prévoit que chaque bureau de vote est composé de : un président, au moins deux assesseurs et un secrétaire.

Les deux assesseurs sont :

*prioritairement, des personnes désignées par les candidats ou les listes (1 seul par candidat ou liste en présence), pris parmi les électeurs du département ;

*en complément, des conseillers municipaux (obligation légale à laquelle ils ne peuvent se soustraire sauf motif sérieux d'empêchement), désignés dans l'ordre du tableau, puis le cas échéant, des électeurs du département, désignés par le maire pour pallier toute carence des assesseurs des listes.

*Si, le jour du scrutin le nombre d'assesseurs est inférieur à 2, les assesseurs manquants sont pris parmi les électeurs présents, sachant lire et écrire, d'abord l'électeur le plus âgé, puis le plus jeune.

Les conseillers sont priés de remplir tableau des élections et de faire appel à des assesseurs, s'il y a des créneaux qui ne sont pas pris ils devront l'être par des conseillers. Un test PCR sera demandé 48h avant pour les assesseurs non vaccinés.

D) Suivi Budget :

Nous avons un dépassement sur les dépenses imprévues :

- Mur du service technique cout 10 000 € HT
- Les coûts d'entretien (pompe de la chaudière du foyer 3000€ TTC)
- La projection des coûts de personnel extérieur +2000€ sur l'année.

Le coût de l'autoentrepreneur remplaçant un agent en arrêt maladie mais devrait être compensé par une baisse des coûts du personnel titulaire car nous aurons un remboursement de l'assurance.

Tour de table des commissions

Il est temps de vérifier l'organisation :

Du printemps des poètes

Du film documentaire et évènement autour

Du 8 mai et 14 juillet.

Questions diverses

Françoise Hubert responsable médiathèque en délégation de service public se propose de présenter la médiathèque de Villiers au prochain Conseil Municipal.

Fin de séance 22h55